



# Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers



Mr SERMONAT Jérôme  
Secrétaire National Adjoint  
Délégué Régional D.I de Lyon  
Syndicat Pénitentiaire des Surveillants(e)

Varces, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Mr le Directeur de la Maison d'Arrêt  
de Grenoble-Varces

Objet : Urgence signalée.

Monsieur le Directeur,

Il m'a été rendu compte de la situation critique du Quartier de Semi-Liberté au sein de votre établissement.

Depuis plusieurs mois, vous avez exprimé votre intention de désencombrer la Maison d'Arrêt afin d'optimiser le taux d'occupation du Quartier de Semi-Liberté. Cependant, il est crucial de souligner que ce quartier affiche actuellement le taux d'occupation le plus élevé au sein de la Direction Interrégionale, atteignant 150%.

Il est impératif de noter qu'augmenter simplement le nombre de lits ne constitue pas une solution viable pour augmenter la capacité d'accueil sans dévoyer la fonction de ce quartier.

En effet, le Quartier de Semi-Liberté de Grenoble, conçu pour une capacité de 34 places, est destiné aux détenus condamnés en vertu de l'Article 132-26, « *le condamné admis au bénéfice de la semi-liberté est astreint à rejoindre l'établissement pénitentiaire pendant les périodes déterminées par le juge de l'application des peines. Ces périodes sont notamment déterminées en fonction du temps nécessaire pour que le condamné puisse exercer une activité professionnelle, suivre un enseignement, un stage, une formation ou un traitement, rechercher un emploi ou participer à la vie de famille ou à tout projet d'insertion ou de réinsertion.*

*Le condamné admis au bénéfice du placement à l'extérieur est astreint, sous le contrôle de l'administration, à effectuer des activités ou à faire l'objet d'une prise en charge sanitaire en dehors de l'établissement pénitentiaire ».*

.../...

Or, les Surveillant(e)s du QSL, font fasse à un surcroît conséquent de travail dû à l'arrivée de détenus n'ayant aucune activité extérieure. Si certains sont à la recherche d'un emploi, au final la plupart sont inactifs, donc inévitablement présents sur la structure, avec peu de personnel pour les encadrer.

Malheureusement, cette situation a des répercussions sur la sécurité globale de l'établissement et sur le bien-être de votre personnel, dont la sécurité demeure votre responsabilité première.

Depuis plus de trois ans, la porte de sécurité de la PEP ne se ferme plus, et depuis un mois, le portillon d'accès à l'établissement ne remplit plus efficacement son rôle de SAS. Cette défaillance pourrait faciliter d'éventuelles intrusions lors des sorties des semi-libres. De plus, depuis une semaine, la porte d'entrée principale fonctionne de manière intermittente. Nous comprenons que vous ayez mentionné attendre un devis, mais cette réponse ne suffit plus à répondre à nos préoccupations. Dans un quartier de Grenoble particulièrement exposé à la délinquance, il n'est pas raisonnable d'attendre plus d'un mois pour obtenir un devis, surtout lorsque la sécurité est en jeu.

Nous espérons une résolution rapide de ces problèmes de sécurité, et nous comptons sur votre engagement envers la sécurité de vos agents et de l'établissement.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jérôme Sermonat

Copie :

- Mr le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Lyon
- Mr le Directeur de l'Administration Pénitentiaire
- Mr le Préfet de région
- Mr le Procureur de la République